

12.11.2021 - 13:50 Uhr

## Le Conseil de la presse rejette une plainte contre une série d'articles sur l'affaire Bouvier/Rybolovlev de "heidi.news" (prise de position 67/2021)

Berne (ots) -

Parties: X. c. "heidi.news"

Thèmes: Recherche de la vérité / Audition en cas de reproche grave

Plainte rejetée

Résumé

Le Conseil suisse de la presse rejette la plainte déposée contre "heidi.news". Ce média a publié du 22 février au 4 mars 2020 une série d'articles consacrée à la saga judiciaire opposant Yves Bouvier et Dmitry Rybolovlev. Le plaignant reproche à cette série d'être diffamatoire à l'encontre d'Yves Bouvier et estime qu'elle comporte de très nombreuses violations de la "Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste", au rang desquelles il retient des manquements à la recherche de la vérité (chiffre 1), une utilisation excessive de l'anonymat des sources et un défaut d'audition en cas de reproche grave (chiffre 3).

Le Conseil de la presse rappelle en préambule qu'il n'est pas une cour de justice. Il n'a donc pas à se prononcer sur le potentiel côté diffamatoire d'un article ou d'une série d'articles.

En ce qui concerne les chiffres 1 et 3, le Conseil estime qu'"heidi.news" a bien recherché la vérité, compte-tenu des nombreuses sources et d'abondants témoignages qu'il peut justifier. En outre, Yves Bouvier a bien pu livrer son point de vue: il a en effet été interrogé directement à plusieurs reprises par les journalistes, ce que ne conteste pas le plaignant, et la série d'articles rend compte de ses réponses. Enfin, l'usage de l'anonymat des sources répond bien à un intérêt public prépondérant. Les chiffres 1 et 3 ne sont donc pas violés, et la plainte est rejetée.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100881007> abgerufen werden.